

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR - (N° 1009)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC91

présenté par

Mme Le Grip, rapporteure et M. Henriet, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 9, substituer à l'avant-dernière occurrence du mot :

« et »

le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel d'harmonisation